

Les filiales et les Activités Sociales et Culturelles : Stop au pillage des activités sociales et culturelles !

Depuis le 1^{er} janvier 2025 sur le périmètre de la SA Voyageurs, 3 filiales SNCF ont vu le jour : SVEA sur l'Étoiles d'Amiens, SVLO à Nantes et SUD Azur sur l'Étoiles de Nice.

Alors que nos dirigeants en 2018, quand nous luttions contre la loi dite du « Pacte Ferroviaire », nous déclaraient que pour les cheminot.es rien ne changerait avec l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs, les premiers changements ont déjà lieu alors même que nous n'avons pas passé le délai des 15 mois de maintien des accords. En particulier concernant l'accès aux Activités Sociales et Culturelles (ASC).

Pour info, les ASC sont financées par une dotation donnée par l'entreprise. Pour faire simple, cette dotation se décompose en 2 parties :

- ✚ Une partie CCGPF, correspondant à 0,587% de la masse salariale brute.
- ✚ Une partie CASI englobant la restauration et les « loisirs », correspondant à 1,135% de la masse salariale brute.

Ce qu'il est important de comprendre, c'est que cet argent-là, appartient aux cheminotes et cheminots. Il est géré par les organisations syndicales dans les CASI en tenant compte du résultat aux dernières élections CSE.

Avec les filiales chacun fait comme il veut

La filiale SUD Azur a décidé de maintenir la dotation actuelle, soit 1,721% de la masse salariale brute (0,587+1,135). Là, pour les salariés de la filiale, pour l'instant pas de changement.

Les filiales SVLO et SVEA, elles, vont verser la part CCGPF de 0,587% parce qu'elles y sont obligées. Ce qui signifie que les salariés de ces filiales continueront de pouvoir bénéficier des colonies et des centre vacances du CCGPF.





En revanche, elles rognent sur la part ASC du CASI. A titre d'exemple, chez SVEA, la Direction de la filiale divise la dotation CASI par 5, la faisant passer de 1,135% de la masse salariale à 0,213%. C'est de l'argent que la Direction ne donnera plus aux cheminots. Cela équivaut pour nous, à une baisse du salaire socialisé. C'est de l'argent volé aux cheminot.es !!!

Les conséquences

Pour les cheminot.es du périmètre du CASI qui ne sont pas transféré.es dans la filiale : c'est clairement la mise en danger de leurs Activités Sociales et Culturelles de leur CASI d'appartenance. Si on prend le CASI d'Amiens par exemple, comment peut-on envisager la pérennité des Activités Sociales et Culturelles et de la restauration quand plus de 400 salarié.es sont transféré.es dans la filiale. La baisse du budget est telle, qu'il sera impossible de maintenir les infrastructures et les prestations actuelles.

Pour les cheminot.es transféré.es dans la filiale : pour eux c'est une baisse de la dotation versée par le patron pour leurs ASC. Très vite des élections CSE vont être organisées dans les filiales. La nouvelle donne de la représentativité syndicale post élection viendra peut-être modifier la politique des Activités Sociales et Culturelles dans la filiale. **Nous voyons fleurir ici ou là, la volonté de mise en place de titres restaurant et de chèques vacances. Mais ce qu'il faut bien comprendre c'est que cette mise en place se fera sur une dotation divisée par 5 et donc un budget au rabais. Avec ce budget restreint, cela fait combien de titres restaurants par agent ???**

De plus, pour ce qui est des titres restaurants. Il faut dire la vérité aux cheminots :

-  Si pas de journée à coupure, pas de titre restaurant.
-  Si perception d'une indemnité repas (un peu plus de 20€), pas de titre restaurant.

Ce qui va déjà exclure bon nombre de cheminot.es de ce dispositif

Ce que SUD-Rail a fait

Nous avons provoqué une interfédérale sur le sujet. Elle se tiendra le 20 février. Que l'on soit signataire ou pas de la mise en place de la mutualisation des ASC, que l'on soit pour ou contre le dispositif CASI, aucune Organisation Syndicale ne peut se satisfaire d'une baisse de dotation de l'entreprise pour nos Activités Sociales et Culturelles. C'est de l'argent volé aux cheminots !!!

Outre ce vol manifeste qui en dit long sur la volonté de rogner sur les droits des salariés transférés dans ces filiales, nous évoquerons aussi les près de 290 RH qui régissent le droit des cheminots qui n'existeront plus pour les cheminots transférés et le droit syndical dans ces filiales.

Nous nous sommes opposés par la lutte à la contre-réforme de 2018, nous restons opposés à la politique de filialisation de la SNCF pour répondre aux appels d'offre et nous avons raison. Les premières filiales créées, nous voyons déjà que leurs dirigeants n'ont qu'un seul but rogner et marger sur l'argent et les droits des salariés transférés.

Les Activités Sociales, au même titre que les FC, l'accord CAA, les parcours professionnels, sont un marqueur d'unité dans le groupe SNCF. Quel sentiment d'unité auront les cheminot.es si au bout du bout, dans 5 ans, nous n'aurions plus aucun droit commun.

Concernant le sujet propre de la dotation ASC dans les filiales, ce qui est possible à SUD Azur doit être possible dans les autres filiales. De manière unitaire ou pas, la Fédération SUD-Rail interpellera la Direction du Groupe SNCF pour qu'il n'y ait pas autant de droits qu'il y aura de filiales, pour assurer la pérennité des dotations ASC qui est un bien commun à l'ensemble des salarié.es de notre entreprise.